



EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 septembre 2020 à 20 heures

L'an deux mille vingt, le 7 septembre à 20 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Jacques Brel d'Etrépagne, sous la présidence de Monsieur Frédéric CAILLIET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CAILLIET, M. CAVÉ, Mme BRUDEY, M. CLAUIN, Mme DUPILLE, M. MONCOMBLE, Mme BONNETTE, M. GAWIN, M. LANGLOIS, Mme CHOMETTE, M. BLANFUNAY, M. DELMARRE, M. FERIN, M. BAUSMAYER, Mme BENOIST, Mme COGET, Mme VILLAND, Mme FOULON, Mme DUCELLIER, M. BLANCKAERT, Mme NOAILLETAS, Mme DARTHY, M. DHOEDT, M. FREMOR, M. LANGLER.

ABSENCES EXCUSES : Mme LOOBUYCK (pouvoir à M. CAILLIET), Mme TANFIN (pouvoir à M. CLAUIN).

Madame Corinne BRUDEY a été élue secrétaire de séance.

--*--

1) Travaux de restauration générale de l'Eglise Saint Gervais Saint Protais, inscrite au titre des monuments historiques : Choix des entreprises de travaux et demande de subvention

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les dispositions de la procédure adaptée en marchés publics

Vu le rapport d'analyse des offres avant analyse des offres,

Vu le PV de la commission d'appel d'offres réunie le 24 août 2020,

Considérant, la commune a lancé une consultation de marché alloti de travaux dans le cadre de la restauration de l'église Saint Gervais Saint Protais de ETRÉPAGNE. L'analyse des offres fut confiée au cabinet de maîtrise d'œuvre VINCENT BRUNELLE, en coordination avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage Urbiconseil.

Pour rappel, l'appel d'offre était global

3 lots étaient prévus :

Lot 1 Installation de chantier, maçonnerie échafaudages pierre de taille estimé à 303 000€ ht

Lot 2 Charpente couverture *estimé à 87 000€ ht*

Lot 3 menuiserie *estimé à 15 500€ ht*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ATTRIBUE :**

lot 1 Maçonnerie - Pierre de Taille	NORMANDIE RENOVATION	305 383.05€ HT
Lot 2 Couverture Charpente	LA FALAISIENNE DE COUVERTURE	119 698.23€ HT
Lot 3 Menuiserie	LES METIERS DU BOIS	25087.08 ht
TOTAL en travaux pour les 3 lots :		450 168.36 ht.

S'ajoute à ces dépenses :

Mission coordination SPS	BATIMEXPERT	2 298,00 € HT
Maitrise d'œuvre	BRUNELLE	7 % du montant des travaux Soit 31 511,79 € HT
AMO	URBICONSEIL	1.75% du montant des travaux Soit 7 877,96 € HT

Soit un montant GLOBAL de : 491 856,11 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter sur la base de ces montants des dossiers de demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication VIA la Drac de Normandie, de la DETR, du Département de l'Eure également une subvention au taux le plus élevé possible.

- **CHARGE M.** le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces marchés et dossiers de demande de subvention.

Adopté par 24 voix pour et 3 abstentions (Mme NOAILLETAS, Mme DARTHY, M. LANGLER).

2) Union Sportive d'Etrépagny : Subvention

Vu la décision du Conseil Municipal en date du 26 février 2020 de verser, au titre de l'année 2020, une subvention de 108 958,00 €uros, à l'Union Sportive d'Etrépagny,

Considérant que la crise sanitaire liée au COVID-19 n'a pas permis aux associations sportives le déroulement des sports pendant la période de confinement et de leurs éventuelles manifestations, l'USE a été invitée à redéposer une nouvelle demande,

Vu la demande présentée par l'Union Sportive d'Etrépagny,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, le versement d'une subvention de 90 000 €uros à l'USE au titre de l'année 2020.

3) Convention de dépôt des déchets verts et de broyage de la Ville

Considérant que depuis plusieurs années, les agents de la Ville d'Etrépagny déposent les déchets verts et broyage de la Ville chez M. et Mme BLANCKAERT, hameau de la Lande Vinet, en vue d'une utilisation par la filière agricole (co-compostage, paillage...).

Vu la convention proposée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de mettre en place une convention de déposer des déchets verts et broyage de la Ville chez M. et Mme BLANCKAERT, hameau de la Lande Vinet, en vue d'une utilisation par la filière agricole (co-compostage, paillage...), et autorise Monsieur le Maire à la signer.

4) Etat des sommes dues par Grdf à la Commune

Vu les états des sommes dues par GrdF au titre de l'occupation du Domaine Public Communal par les ouvrages des réseaux de distribution gaz pour l'année 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, les redevances pour l'année 2020, à savoir :
Redevance au titre de l'occupation du Domaine Public Communal par les ouvrages des réseaux de distribution de Gaz : 758,39 €.

--*--

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le présent extrait sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville, en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

